LE PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ
TUTORIEL ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le module de Parcours de prévention santé (PPS) est integré au sein de l'Espace Licencié (SPID Ma Licence). Il convient donc de disposer ou de créer un compte au sein de cet espace pour pouvoir suivre son PPS.

Accès : https://malicence.fftt.com/login/

IDENTIFICATION SUR SPID

- Les licenciés ayant déjà activé leur compte indiquent leur identifiant ou leur mot de passe pour se connecter à leur espace Licencié. Si nécessaire, ils utilisent la fonctionnalité déjà existante «mot de passe oublié».

- Les licenciés n'ayant pas activé leur compte (un email d'invitation à activer son compte a été lors de la première prise de licence) doivent valider un identifiant et un mot de passe pour activer leur compte et pouvoir se connecter.
Historiquement, la demande pour renvoyer un email d'activation est réalisable depuis SPID Organisme ou SPID Club via la fiche du licencié concerné en cliquant sur la fonctionnalité déjà existante «renvoyer l'email d'activation».

Afin de pouvoir générer soit même un renvoi d'activation, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée à la page d'accueil de l'espace Licencié via le bouton «Identifiant oublié ou activer mon compte»

Le licencié n'ayant pas activé son compte et alors invité à indiquer son email pour recevoir un nouveau message d'activation.

-Les personnes n'ayant jamais été licenciées à la FFTT doivent cliquer sur la nouvelle fonctionnalité «Créer un compte».

Après avoir indiqué les informations essentielles et validé en cliquant sur «Créer un compte», ces personnes seront créées dans SPID et pourront accéder à leur espace personnel afin de suivre un PPS. A ce stade, il sont une simple «personne», leur PPS sera rattaché ultérieurement à leur «licence» une fois celle-ci validée par un club.

PARCOURS PPS

1) Page d'accueil : saisir son identifiant et son mot de passe

2) Double identification : saisir le code reçu sur l'email renseigné par la personne concernée.

3) Espace licencié :
Cliquer sur la fonctionnalité PPS dans la barre de menus

4) Lancer le PPS et suivre les différentes étapes :
- Lire ou écouter attentivement les informations délivrées dans leur intégralité.
- Vérifier que vous ne présentez aucun des symptômes décrits.
- Si tout est conforme : le PPS est validé. Si un symptôme est signalé : consulter un médecin.

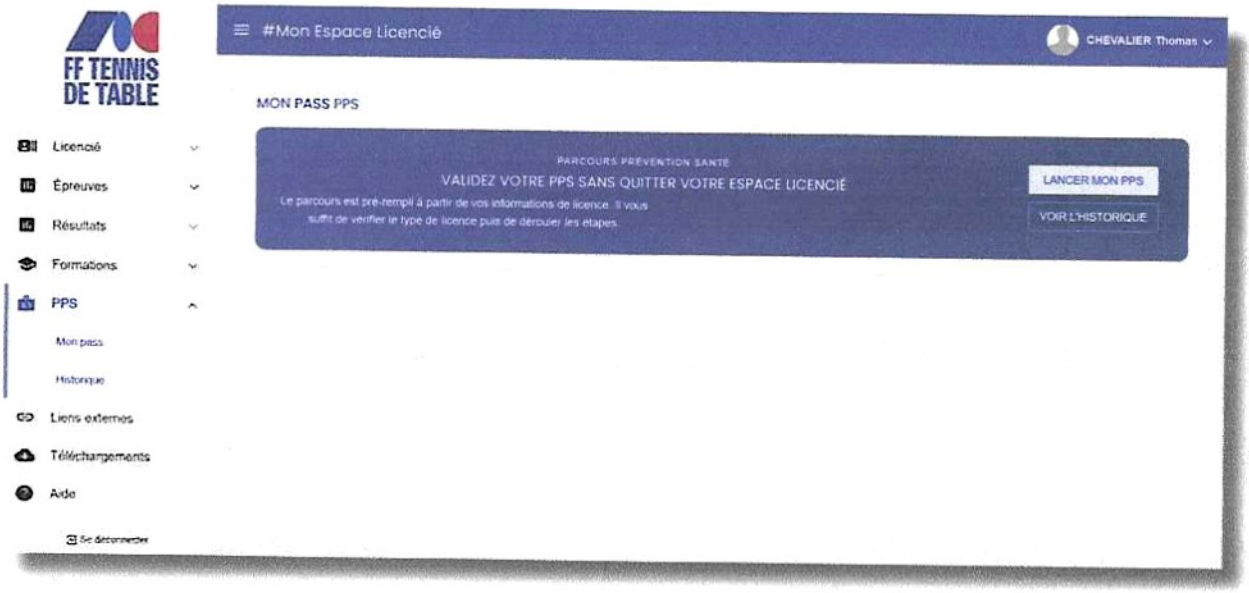

FF TENNIS DE TABLE
Mon Espace Licencié
MON PASS PPS
ÉTAPES
Les facteurs de risque
FF TENNIS DE TABLE

FF TENNIS DE TABLE
Mon Espace Licencié
MON PASS PPS
ÉTAPES
FF TENNIS DE TABLE

FF TENNIS DE TABLE
MON PASS PPS
FF TENNIS DE TABLE

5) Télécharger l'attestation (qui pourra être retrouvée ultérieurement dans l'historique) et l'envoyer au club ou l'apporter lors de l'inscription, selon les consignes données par le club.

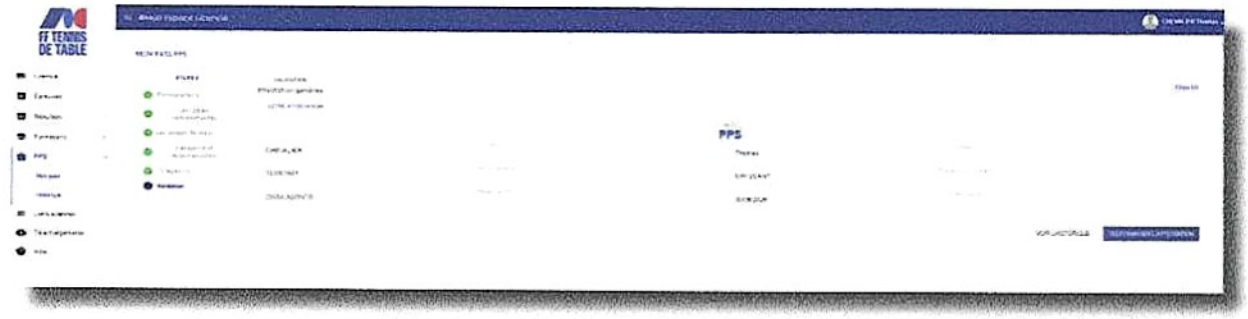

6) Finaliser la licence : Le club poursuit l'enregistrement dans SPID et confirme la validation de la licence.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER DE LA SAISON 2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
- de 18 ans	• Questionnaire de santé mineur • Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives • Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté
18 à 64 ans	• PPS en ligne chaque année	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté
65 ans et +	• Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) • PPS en ligne les autres années	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le Questionnaire de Santé, et permet à son détenteur de valider sa demande de licence et d'obtenir un titre «en règle avec la certification médicale».